

RALLYE DU PAYS de LOHEAC 2025 – 5 & 6 Avril

FORMULAIRE DE DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes 2025, l'Organisateur tient à préciser que :

« Seuls les photographes ou cameramen possédant le badge média FFSA 2025 (donc une licence avec assurance) ou la carte de presse nationale et représentants un média spécifiquement accrédité pour couvrir l'évènement peuvent bénéficier de la couverture assurance prise pour l'ensemble de l'épreuve par l'organisateur. »

Si vous n'êtes pas en possession du badge médias 2025 FFSA ou de la carte de presse nationale des journalistes professionnels, nous vous demandons de lire très attentivement ce document qui est à remplir dans son intégralité, signé et daté.

Vous devez impérativement respecter les consignes de sécurité données par le Directeur de Course ou / et les commissaires de piste, sinon **les contrevenants seront immédiatement exclus du parcours et se verront retirer les chasubles.**

L'accès hors zone dédiée au Public ne sera délivré qu'aux journalistes, photographes ou cameramen accrédités par un média. Les photographes, cameramen, vidéastes indépendants ou travaillant pour un site internet ne seront pas accrédités.

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél portable :

Mail :

Média représenté :

Décharge de toutes responsabilités les organisateurs du Rallye du Pays de Lohéac en cas d'accident dont je pourrais être victime ou occasionné par moi-même.

Fait à Lohéac, le Avril 2025

Signature de l'intéressé

IMPORTANT

L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner les raisons. Toute demande incomplète sera refusée.

Décharge de Responsabilité Rallye Pays Loheac